



ALLIANZ PRÉVOYANCE TRAVAILLEUR NON-SALARIÉ

La bonne santé
de votre entreprise,
c'est aussi la vôtre

Enfin une prévoyance qui vous ressemble

Que vous soyez travailleur indépendant, commerçant, artisan, chef d'entreprise, profession libérale ou conjoint collaborateur⁽¹⁾... Allianz a une solution adaptée à vos besoins.

Si vous êtes un indépendant ou un conjoint collaborateur⁽¹⁾, il est essentiel de vous protéger en cas de soucis de santé, d'accident ou de disparition prématurée. La prise en charge de votre régime obligatoire s'avère souvent insuffisante pour couvrir par exemple la perte de vos revenus en cas d'arrêt de travail.

Aussi, il est de votre intérêt de vous doter d'une solution de prévoyance individuelle.

Allianz a imaginé pour vous le contrat Allianz Prévoyance Travailleur Non Salarié pour venir en complément des prestations versées par votre régime obligatoire.

Le contrat Allianz Prévoyance TNS vous permet de :

- maintenir vos revenus ou couvrir vos charges professionnelles si vous devez interrompre votre activité,
- protéger vos proches en cas de disparition prématurée.

Le cadre fiscal avantageux de la loi Madelin permet de déduire de votre bénéfice imposable une partie de vos cotisations d'assurance. Le cas échéant, vous pouvez aussi déduire une partie de celles versées pour votre conjoint collaborateur. L'avantage Madelin peut être étendu à la garantie décès, sous réserve que la prestation soit versée sous forme de rente.



**ALLIANZ PRÉVOYANCE
TRAVAILLEUR
NON SALARIÉ**

ALLIANZ

Label d'excellence 2025

Allianz Prévoyance TNS obtient pour la 12^e année consécutive le label d'excellence dans la catégorie des contrats de prévoyance Madelin. Le label d'excellence des Dossiers de l'Épargne est attribué par un jury de professionnels indépendants, et récompense les meilleures offres du marché.

(1) Vous participez de manière régulière et effective à l'activité de votre entreprise et vous relevez du statut de conjoint collaborateur. Le statut du conjoint collaborateur a évolué au 1^{er} janvier 2022, il est désormais limité dans le temps.



Notre engagement : simplicité, rapidité et sécurité

Bénéficiez d'un parcours d'adhésion digitalisé, simple, fluide et rapide : devis personnalisé en quelques minutes, formalités médicales interactives et signature électronique de tous les documents.

Une offre adaptée et ajustable

Nous tenons compte de votre situation personnelle et professionnelle, de vos revenus et du montant des prestations versées par votre régime obligatoire.

Quelques questions suffisent pour cerner vos besoins essentiels et vous remettre une première proposition d'assurance.

Vous pouvez ensuite ajuster finement cette proposition afin de répondre au mieux à vos attentes (montants, garanties, options...). Une offre ferme vous est remise une fois les formalités médicales éventuelles accomplies.

Des formalités médicales rapides et interactives

Dans la plupart des cas, il vous suffit de répondre à un questionnaire médical simplifié.

Si votre situation nécessite des formalités médicales plus poussées, vous répondez à un questionnaire médical interactif, rapidement et en toute confidentialité, sur votre smartphone, tablette ou ordinateur.

Si des examens complémentaires vous sont demandés, un seul rendez-vous suffit dans l'un des centres médicaux agréés Allianz : pas de frais à avancer et les résultats sont envoyés automatiquement.

Des données transmises en toute sécurité

Transmettez-nous sereinement vos données médicales sur votre Espace d'Échange Sécurisé entièrement digital.

Simple, rapide et fiable, notre service médical réceptionne directement vos documents : vous gagnez du temps et la confidentialité est assurée.

Professions agricoles, auto-entrepreneurs, mandataires sociaux, TNS ne souhaitant pas bénéficier du cadre fiscal Madelin... Découvrez notre offre Allianz Prévoyance. Parlez-en à votre interlocuteur Allianz.



Vous protéger et mettre vos proches à l'abri du besoin

Maintenez votre niveau de revenu en cas d'arrêt de travail

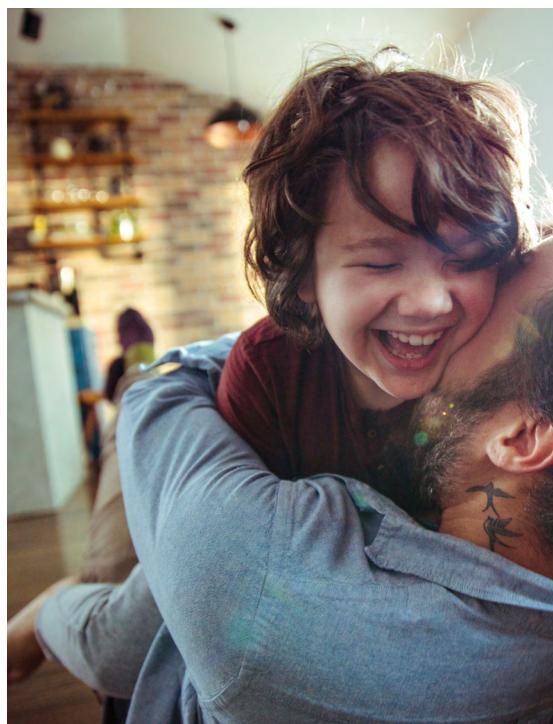
La garantie Incapacité Temporaire Totale vous permet de percevoir des indemnités journalières (IJ) forfaitaires.

Lors de l'adhésion, vous choisissez :

- de vous assurer en cas de maladie ou d'accident ou seulement en cas d'accident,
- le montant des indemnités journalières que vous souhaitez percevoir (15 € minimum),

- le délai à l'issue duquel vous pourrez percevoir vos indemnités (la franchise), ainsi que la durée d'indemnisation (1 an ou 3 ans consécutifs).

Vous pouvez également choisir de percevoir des IJ pendant un an maximum pour couvrir totalement ou partiellement vos frais généraux ou charges fixes (loyers et charges de votre local professionnel, salaires et charges sociales, assurances professionnelles, taxes et impôts professionnels...).





Garantie rente d'invalidité⁽²⁾ pour une couverture optimale

Vous pouvez choisir de percevoir une rente forfaitaire dans le cas où, de façon permanente, il est reconnu que vous ne pouvez plus exercer votre activité professionnelle.

La rente d'invalidité vous garantit des revenus annuels au plus tard jusqu'à la veille de vos 67 ans. Vous pouvez renforcer votre protection grâce à la garantie Capital Invalidité⁽³⁾, dont le versement du capital peut vous permettre par exemple d'aménager votre domicile ou votre véhicule.

Mettez vos proches à l'abri du besoin

La garantie Décès Toutes Causes / PTIA⁽⁴⁾ correspond à un capital que vous aurez choisi lors de l'adhésion et qui sera versé aux bénéficiaires de votre choix, si vous décédez suite à une maladie ou un accident. Ce capital sera versé sous forme de rente si vous avez opté pour la fiscalité Madelin pour cette garantie.

Selon votre situation familiale, une garantie Rente de Conjoint et/ou d'Éducation peut compléter votre couverture et ainsi apporter à vos proches une protection supplémentaire.



Les plus d'Allianz

- Lorsque votre état de santé s'améliore, et que vous reprenez un travail à temps partiel thérapeutique, nous continuons à vous accompagner. Vous percevez alors 50% des indemnités journalières jusqu'à une durée de 3 mois.
- Avec l'option renfort dos / psy, vous êtes couvert en cas de survenance d'une pathologie dorsale ou psychologique (lumbago, dépression...) sans condition d'hospitalisation ni d'intervention chirurgicale.
- La rente d'Invalidité et le capital Invalidité peuvent être déclenchés dès 15 % d'invalidité.

(2) Cette garantie ne peut être choisie qu'en complément de l'une des garanties d'Incapacité Temporaire Totale avec une durée d'indemnisation de 3 ans.

(3) Le Capital Invalidité est versé proportionnellement au taux d'invalidité constaté, à partir de 15 % jusqu'à 65 % d'invalidité. À partir de 66 % d'invalidité, le capital est versé en totalité.

(4) PTIA : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.



Des prestations pour prendre soin de soi et des autres

Il est essentiel de préserver votre bien-être et votre capital santé.

Allianz Prévoyance TNS vous propose des services disponibles dès votre adhésion.

Découvrez l'ensemble des services Allianz Assistance en un clin d'œil en cliquant [ici](#)



Retrouvez tous vos services d'assistance sur allyz Assist

Notre plateforme centralise toutes les prestations incluses dans votre contrat, vous offrant ainsi une vue d'ensemble des services disponibles adaptés à votre situation. Vous pouvez réserver directement les prestations dont vous avez besoin depuis la plateforme, et accéder à vos programmes de prévention en un seul endroit.



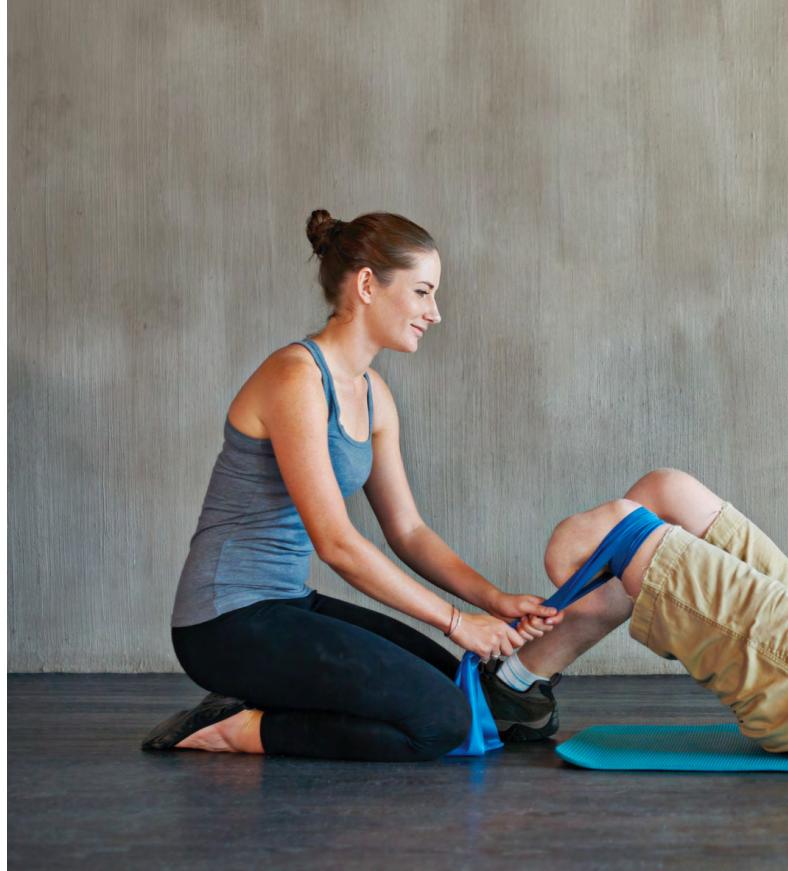
Vous souhaitez acquérir ou maintenir une bonne hygiène de vie

- Sport, nutrition, sommeil et gestion du stress.
- Bénéficiez d'un coaching personnalisé, 100 % digital.



Apprenez les gestes qui sauvent

Formez-vous avec des experts afin d'avoir les compétences nécessaires pour réaliser les gestes de premiers secours.



Prévention des troubles musculo-squelettiques

Bénéficiez des conseils d'un kinésithérapeute avec un accompagnement individuel et personnalisé en visio grâce à notre partenaire Axomove.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)



Accompagnement psychologique

Nos psychologues sont là pour vous aider à traverser les moments difficiles.



Vous devenez aidant d'un proche en perte d'autonomie ?

- Préparez-vous au rôle d'aidant et profitez d'une formation à domicile pour apprendre les gestes d'accompagnement.
- Pour faire une pause, bénéficiez d'une aide à domicile ou d'une solution d'hébergement temporaire.

Et si c'était grave ? Allianz est toujours proche de vous



Garantie capital maladies redoutées

En cas de diagnostic d'une maladie grave : accident vasculaire cérébral, d'infarctus, de cancer, de la maladie d'Alzheimer, de la sclérose en plaques, etc., afin d'éviter les soucis financiers et vous concentrer sur l'essentiel, percevez un capital de 7 500 € à 125 000 € (à définir au moment de l'adhésion).



En cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile

- Vous bénéficiez d'une enveloppe de services d'aide à domicile pour faciliter votre quotidien.
- Votre médecin n'est pas disponible ? Accédez à la téléconsultation médicale 24h/24.
- Après un arrêt de travail de longue durée, nous vous accompagnons pour reprendre votre vie professionnelle.



Le sport sur ordonnance

En cas d'affections longue durée ou d'une perte d'autonomie⁽⁵⁾, l'activité physique adaptée (APA) est un élément indispensable pour le corps et pour le moral. Les enseignants en APA de notre partenaire Siel Bleu se déplacent à votre domicile pour un accompagnement personnalisé.

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)

(5) Personnes bénéficiant de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), de la Prestation de Compensation du Handicap (PCH), de l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH), ou de la carte mobilité inclusion.



Besoin d'être rassuré ?

Deuxiemeavis.fr. En cas de problème de santé sérieux, il est important d'avoir des informations fiables pour faire le bon choix et ne pas perdre de temps. Santéclair vous propose la possibilité d'obtenir un deuxième avis médical par un médecin spécialiste.

Pour vous aider à y voir plus clair, vous avez accès à un médecin expert de votre maladie où que vous soyez, et vous obtenez un avis en ligne sous 7 jours.



En cas de décès

Le pack accompagnement obsèques.
Si vous devez faire face au décès d'un proche ou pour votre décès, nous mettons à votre disposition, ou à celle de votre famille, 7j/7 et 24h/24 l'expertise d'un conseiller dédié qui vous guidera dans l'organisation et la gestion des obsèques.

Ainsi, vous vous consacrez à ce qui est vraiment essentiel : vos proches et vous-même.

Pour en savoir plus, visionnez la [vidéo](#)



inmemori

Pour accompagner vos proches

Un faire-part numérique pour votre famille dans le deuil. Chacun peut donner et recevoir des informations sur les obsèques, envoyer des messages de condoléances, partager des souvenirs, envoyer des fleurs...

Pour en savoir plus, cliquez [ici](#)

De bonnes raisons de nous faire confiance



Présent dans 70 pays, Allianz est le 1^{er} assureur européen⁽⁶⁾ et la première marque d'assurance au monde⁽⁷⁾. Allianz en France, ce sont 5,2 millions de clients en France et 3 500 collaborateurs présents sur tout le territoire, pour vous protéger.

Allianz un acteur engagé pour la recherche médicale qui vous accompagne au quotidien dans la prévention des risques santé.

C'est aussi un assureur solide. Cette solidité s'illustre notamment au travers du ratio de solvabilité qui exprime la capacité d'un assureur à faire face à des événements exceptionnels imprévisibles tels que les crises climatiques ou sanitaires.

Avec un ratio de solvabilité de 203 %⁽⁸⁾ dépassant largement le minimum de 100% requis par la réglementation, le Groupe Allianz confirme sa capacité à servir vos intérêts dans la durée.

Pour en savoir plus : Pourquoi choisir un assureur solide ? | [Allianz France - YouTube](#)



(6) 1^{ère} capitalisation boursière en Europe au 1^{er} janvier 2024.

(7) Source : selon le classement Interbrand des meilleures marques 2024.

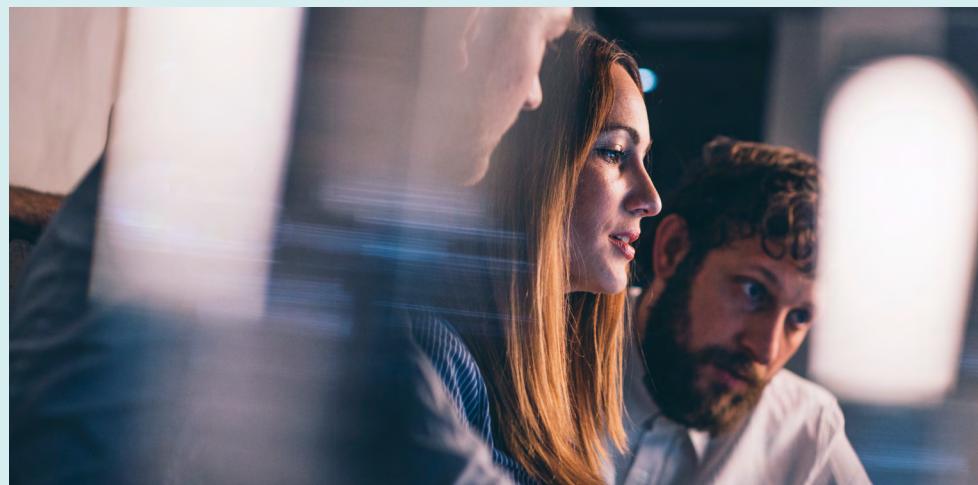
(8) Valeur au 31 mars 2024.

Nous sommes à vos côtés

4 000 spécialistes en protection sociale, gestion de patrimoine et assurances professionnelles et vie privée.

**Des conseillers 100 % à votre écoute, joignables par e-mail ou téléphone,
disponibles pour simplifier votre quotidien.**


Pour adhérer
au contrat Allianz
Prévoyance
TNS, vous devez
être membre de
l'association ANCRE (ASSOCIATION
NATIONALE pour la COUVERTURE
des risques, la RETRAITE et l'ÉPARGNE),
association indépendante loi 1901
qui représente les intérêts collectifs
de ses adhérents, suit l'évolution
des contrats et en informe ses adhérents -
ou y adhérer à cette occasion.



Être adhérent à l'ANCRE, c'est bénéficier des services⁽⁹⁾ tels que :

- des informations juridiques par téléphone délivrées par des spécialistes qualifiés pour vous accompagner dans toutes vos démarches du quotidien,
- une bibliothèque en ligne de lettres-types pour vous faciliter de nombreuses démarches,
- une assurance en cas de litiges administratifs, fiscaux, sociaux ou successoraux,
- une protection contre toute usurpation de votre identité,
- une assistance à la lecture et la compréhension d'un contrat (exclusivement baux d'habitation, locations saisonnières et prestations de loisirs),
- des tarifs négociés en optique, dentaire et audioprothèse,
- une aide pour les démarches d'hospitalisation : palmarès des hôpitaux, boîte à outils pour tout savoir avant et après une hospitalisation, géolocalisation pour identifier les services d'urgence ou les praticiens proches de votre domicile,
- un deuxième avis médical gratuit en cas de maladie grave ou invalidante par un médecin référent en moins de 7 jours.

Pour plus d'informations : www.ancre-vie.com

(9) Réservés aux adhérents personnes physiques. Les garanties et services présentés dans cette brochure s'exercent selon les clauses et conditions du contrat Allianz en fonction des garanties et des options souscrites. Les services proposés par l'ANCRE ne sont pas contractuels et sont susceptibles d'être modifiés ou supprimés.

Pour toute question, votre interlocuteur Allianz est à votre écoute. Contactez-le quand vous voulez.



Allianz Vie

Société anonyme au capital de 681.879.255 €
340 234 962 RCS Nanterre

Protexia France

Société anonyme au capital de 1.895.248 €
382 276 624 RCS Nanterre

Entreprises régies par le Code des assurances
1, cours Michelet - CS 30051
92076 Paris La Défense Cedex

www.allianz.fr



Les prestations d'assistance sont assurées par :

Fragonard Assurances

Société anonyme au capital de 37.207.660 €
479 065 351 RCS Bobigny
Entreprise régie par le Code des assurances
Siège social : 7, rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen
Désignée sous le nom commercial « Allianz Assistance »

www.allianz-partners.fr



ANCRE

ASSOCIATION NATIONALE pour la COUVERTURE
des risques, la RETRAITE, et l'EPARGNE
Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901
27, boulevard des Italiens - 75002 Paris

www.ancre-vie.com

Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.

